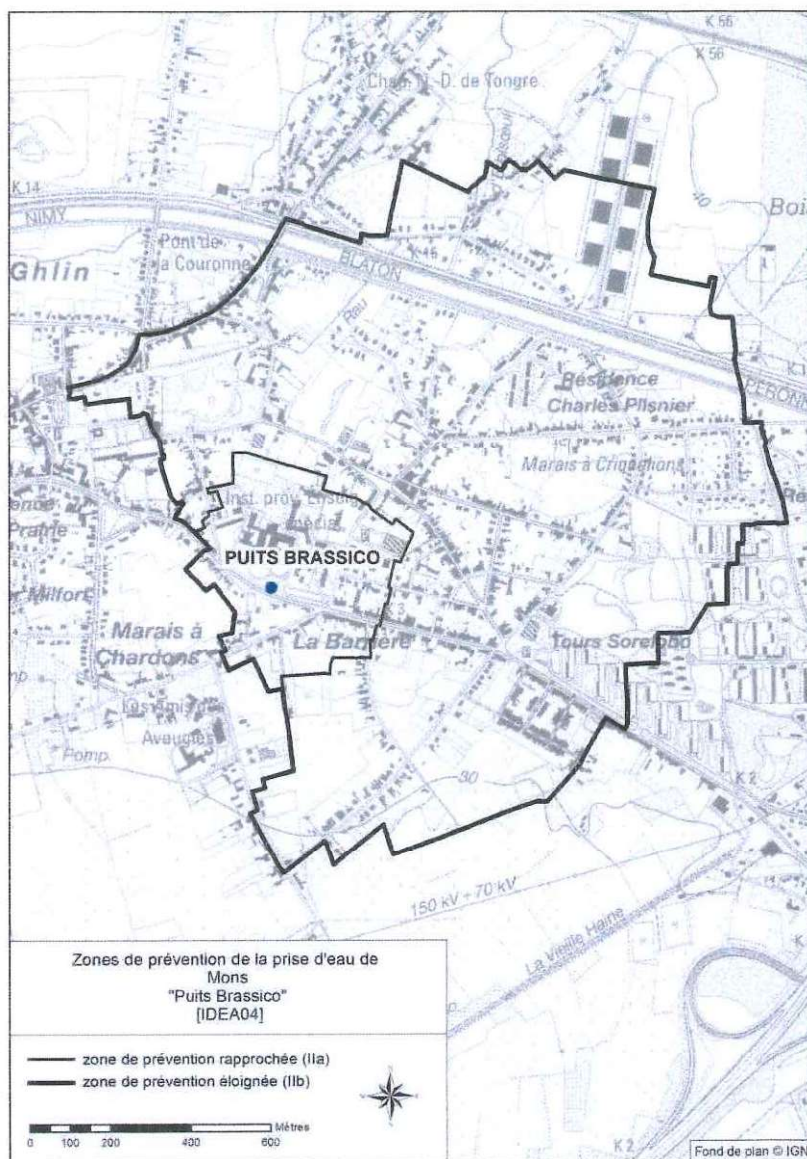


Annexes à l'arrêté ministériel du 18 juin 2025 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé Puits Brassico, sis sur le territoire de la commune de Mons

Annexe I : Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné

NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration - Direction des Eaux souterraines.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 18 juin 2025 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé Puits Brassico, sis sur le territoire de la commune de Mons.

Namur, le 18 juin 2025.

Le Ministre de l'Environnement,
Y. COPPIETERS